

## **Le RPR face au traité de Maastricht : Divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste**

***Résumé :** La question de la ratification du traité de Maastricht provoque une véritable division de la famille gaulliste en deux camps, même si le clivage entre pro et antimaastrichtiens plonge ses racines dans une histoire plus lointaine du gaullisme. Le tandem Séguin/Pasqua va ranimer la flamme de l'indépendance nationale et de la souveraineté en se déclarant ouvertement hostile à une Europe fédérale. Les parlementaires du RPR se divisent sur la question référendaire et le camp du « Non » rassemble des députés et des sénateurs de toutes les générations et aux itinéraires hétérogènes. Les attaques se concentrent principalement sur la question de l'UEM, de la dérive technocratique et de la « menace » fédérale. Pourtant, la courte victoire du « Oui » ne fait pas du tandem Séguin/Pasqua les vainqueurs de Jacques Chirac, c'est-à-dire d'un camp sur un autre. L'imperium du président du RPR n'est pas réellement remis en cause, puisque la famille doit se rassembler en vue des élections législatives de mars 1993. Tout compte fait, l'impact de Maastricht est plus important sur le long terme, dans la mesure où la campagne référendaire peut être considérée comme un tournant dans l'histoire de la droite parlementaire, que sur le court terme. Les positionnements passés face à Maastricht seraient devenus, au fil du temps, une ligne de démarcation politico-culturelle entre pro européens et partisans d'une autre Europe, pour qui la souveraineté serait encore une borne-témoin.*

La ratification du traité de Maastricht survient dans une famille gaulliste qui semble peu préoccupée – aussi surprenant que cela puisse paraître – par les questions européennes. Depuis l'échec de la liste de Défense des intérêts de la France en Europe (DIFE), conduite par Jacques Chirac et Michel Debré en 1979 <sup>1</sup>, le RPR et son président ont adopté un « profil bas » <sup>2</sup> à l'égard de la construction européenne. Cet état de fait s'est traduit par une liste commune UDF-RPR aux scrutins européens de 1984 et 1989, avec comme têtes de liste Simone Veil et Valéry Giscard d'Estaing. Par conséquent, le RPR est en quelque sorte dans une stratégie d'évitement, même s'il a fait ratifier l'Acte unique européen pendant la cohabitation (1987) et qu'il affirme être favorable à la monnaie unique <sup>3</sup>. La signature du traité de Maastricht (9-10 décembre 1991 et 7 février 1992) qui prévoit l'union monétaire européenne plonge donc le RPR dans l'embarras. Tout d'abord, un certain nombre de compagnons, y compris des figures de proue du mouvement, restent attachés à la défense de la souveraineté nationale, en droite ligne des masses de granit gaulliennes. Ensuite, une position hostile à Maastricht de la direction du RPR risquerait de fragiliser la charte de

---

<sup>1</sup> Cf. Jérôme Pozzi, « La famille gaulliste et les élections européennes de juin 1979 », Jean-Michel Guieu et Christophe Le Dréau (dir.), *Les Cahiers Irice*, n°4, 2009, p. 101-112, actes du colloque *Anti-européens, eurosceptiques et souverainistes : une histoire des résistances à l'Europe (1919-1992)*, Paris, 6 février 2009.

<sup>2</sup> Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2001, p. 473.

<sup>3</sup> Cf. Rassemblement pour la République, *La France en mouvement : rassembler pour changer – propositions adoptées par le congrès du RPR, 27 octobre 1991*, Paris, 1991.

l'Union pour la France (UPF) que le parti néogaulliste a signée avec l'UDF <sup>4</sup> dans la perspective des élections législatives de mars 1993. Pris entre le marteau des intérêts électoraux et l'enclume des militants du RPR, Jacques Chirac se contente dans un premier temps de minimiser la portée de Maastricht qu'il présente comme une simple « étape » <sup>5</sup> de la construction européenne, pensant sans doute que sa famille politique n'entrerait pas en ébullition sur cette question. Pourtant, quelques jours avant le Conseil européen des 12 Etats membres de la CEE à Maastricht (9-10 décembre 1991), une poignée de parlementaires, membres du RPR (Philippe Séguin, Pierre Mazeaud, Robert Pandraud) et de l'UDF (Philippe de Villiers, Alain Griotteray) signent un manifeste pour une « Europe des nations » et se montrent critiques à l'encontre du traité créant l'Union européenne <sup>6</sup>. Dans ces conditions, il convient de mettre en lumière les débats qui ont traversé le mouvement gaulliste autour de la ratification de Maastricht. Quels en sont les enjeux et ceux-ci sont-ils uniquement liés à des questions européennes ? Les prises de position des partisans d'un « non » gaulliste au traité permettent-elles de dégager les axes d'une dialectique souverainiste ? Enfin, quelle furent les répercussions du « moment Maastricht » dans la famille gaulliste ?

### **I) Divisions et affrontements autour d'un traité européen**

Le 27 novembre 1991 peut être considéré, *a posteriori*, comme le point de départ de la croisade anti-Maastricht de celui qui va incarner et rassembler au sein du RPR les gaullistes hostiles au traité. C'est à cette date en effet que Philippe Séguin publie une tribune dans *Le Figaro* au titre sans équivoque « France, réveille-toi ! », dans laquelle il explique l'urgence et la légitimité d'un débat sur l'Europe avec en toile de fond la question de la souveraineté nationale : « Dans le processus délétère qu'est devenue la construction européenne, Maastricht est supposé constituer un saut qualitatif. En réalité, c'est un saut dans l'inconnu. Sous couvert d'Europe, ce sont de véritables abandons de souveraineté qui se préparent. [...] Une véritable machine infernale est ainsi mise en place, dont nous n'avons plus la maîtrise [...] » <sup>7</sup>. Cette bouteille à la mer lancée par le député-maire d'Epinal ne change rien dans l'immédiat, mais lui permet de reprendre contact avec Marie-France Garaud qu'il avait

---

<sup>4</sup> Le 12 juin 1991, le RPR et l'UDF ont signé une charte qui prévoit des candidatures communes pour les élections cantonales et régionales de mars 1992 et pour les législatives de mars 1993. Alain Juppé et François Bayrou sont alors respectivement secrétaires généraux du RPR et de l'UDF.

<sup>5</sup> Tribune de Jacques Chirac sur le traité de Maastricht publiée dans *Le Monde*, 21 décembre 1991.

<sup>6</sup> *L'Année politique, économique et sociale 1991*, Paris, éd. du Grand Siècle – éd. Evénements et tendances, 1992, p. 90.

<sup>7</sup> *Le Figaro*, 27 novembre 1991.

quelque peu perdue de vue depuis son passage à Matignon comme chargé de mission à la présidence de la République sous Georges Pompidou (1973-1974). Quelques mois plus tard, ils unissent leurs forces et dirigent un ouvrage intitulé *De l'Europe en général et de la France en particulier* qui rassemble une vingtaine d'universitaires et d'hommes politiques. Présenté sous la forme d'un dictionnaire, il explique ce que prévoit le traité dans des domaines aussi différents que l'armée européenne, la circulation des personnes ou encore la politique sociale. Parmi les plumes qui collaborent à cet ouvrage, il convient de souligner la participation de l'économiste Alain Cotta, professeur à Dauphine, du politiste François Goguel et de l'historien Georges-Henri Soutou. Parmi les hommes politiques, on remarque la présence de Jean Foyer, Alain Griotteray, François Guillaume et Pierre Mazeaud. Dans la postface, Philippe Séguin affirme que les signataires partagent « l'ambition de faire l'Europe sans défaire la France. De faire une Europe qui ne soit pas, de surcroît, en raison de dimensions par trop étriquées, l'héritière de fait de Yalta »<sup>8</sup>.

Avec l'aide d'Henri Guaino<sup>9</sup>, alors collaborateur du député des Yvelines Franck Borotra<sup>10</sup>, Philippe Séguin rédige un discours-fleuve de plus de deux heures qu'il prononce à la tribune de l'Assemblée nationale dans la soirée du 5 mai 1992 pour défendre l'exception d'irrecevabilité qu'il vient de déposer contre la révision constitutionnelle, préalable à l'adoption du traité de Maastricht<sup>11</sup>. Publié par les éditions Grasset quelques semaines plus tard<sup>12</sup>, le discours du député des Vosges reçoit un accueil favorable au sein de l'hémicycle, de par les arguments qu'il avance, sa fine connaissance du traité, tout comme ses nombreuses références historiques. Même si l'exception d'irrecevabilité est rejetée (396 voix contre), les qualités oratoires de Philippe Séguin lui permettent de rassembler 101 voix<sup>13</sup>, dont 58 au sein du RPR sur un groupe parlementaire qui compte 126 membres. Pour l'intéressé, c'était

---

<sup>8</sup> Marie-France Garaud et Philippe Séguin (dir.), *De l'Europe en général et de la France en particulier*, Paris, Le Pré aux Clercs, 1992, p. 248.

<sup>9</sup> Philippe Séguin, *Itinéraire dans la France d'en bas, d'en haut et d'ailleurs*, Paris, Seuil, 2003, p. 380.

<sup>10</sup> D'après Eric Branca et Arnaud Folch, *Histoire secrète de la droite*, Paris, Nouveau monde éditions, 2011, p. 343.

<sup>11</sup> Saisi le 11 mars 1992 par le Président de la République, en application de l'article 54 de la Constitution, le Conseil constitutionnel délibère du 7 au 9 avril sur la compatibilité du traité d'Union européenne par rapport aux dispositions de la Constitution et aboutit à la décision qu'il faut modifier le texte de 1958. Le 12 avril, au cours d'une allocution télévisée, François Mitterrand penche plutôt pour une révision par voie parlementaire : « Le problème de la révision est, à l'évidence, un problème parlementaire [...]. Si le Parlement est en mesure de réunir une majorité des 3/5<sup>ème</sup> sur la révision, je ne vois pas pourquoi j'irais compliquer les choses avec un référendum » (cité dans *L'Année politique, économique et sociale 1992*, réf. citée, p. 50-51).

<sup>12</sup> Philippe Séguin, *Discours pour la France*, Paris, Grasset, 1992.

<sup>13</sup> Parmi les 101 députés qui ont voté pour l'exception d'irrecevabilité, on compte 58 RPR, 26 PCF, 5 PS (Jean-Yves Autexier, Roland Carraz, Jean-Pierre Chevènement, Jean-François Delahais, Michel Suchod), 3 UDF (Alain Griotteray, André Rossi, Philippe de Villiers), 1 UDC (Christine Boutin) et 8 non-inscrits (dont Jean Royer et Marie-France Stirbois). D'après *JORF*, annexe au procès-verbal de la 2<sup>ème</sup> séance du mardi 5 mai 1992, p. 884-885.

« inespéré »<sup>14</sup>, comme il l'écrivit ultérieurement dans ses *Mémoires* et pour Jacques Chirac, la prestation de Philippe Séguin marque le début d'un véritable casse-tête, d'autant plus que celui-ci va recevoir le concours de Charles Pasqua. En effet, contrairement à une idée reçue, le président du groupe RPR au Palais du Luxembourg n'était pas à l'origine opposé à Maastricht, puisqu'il se prononce même en faveur de la ratification du traité au Sénat<sup>15</sup> (2 juin), avant de changer d'avis le lendemain, suite au vote « non » des Danois. Il faut dire qu'à cette date, Charles Pasqua était plus préoccupé par les élections sénatoriales (27 septembre 1992) que par la ratification du traité de Maastricht. En fait, il envisageait sérieusement, suite au renouvellement de la Haute-Assemblée, d'accéder au « plateau ».

Par conséquent, le RPR va-t-il implorer entre adversaires et partisans du traité ? Jacques Chirac subit les pressions de Marie-France Garaud, Pierre Juillet, Philippe Séguin et Charles Pasqua afin de le convaincre de basculer dans le camp du non<sup>16</sup>, alors que François Mitterrand vient d'annoncer l'organisation d'un référendum (3 juin 1992). Le 12 mai, Jacques Chirac rencontre l'ensemble des députés gaullistes et leur préconise de s'abstenir lors du vote sur la réforme constitutionnelle qui doit ajouter à la Constitution le titre « De l'Union européenne ». Cette solution qui lui aurait, semble-t-il, été soufflée par Edouard Balladur permet d'éviter l'éclatement du RPR sur la question européenne. Malgré le plaidoyer de Nicolas Sarkozy pour qui « refuser Maastricht, c'est hypothéquer les chances de l'opposition de revenir au pouvoir »<sup>17</sup>, 31 députés du RPR se prononcent contre la révision de la constitution<sup>18</sup>. Même si l'aréopage des députés opposés à Maastricht s'est étiolé à l'Assemblée nationale, puisqu'il est passé de 58 à 31 députés entre le 5 et le 12 mai, le bastion séguiniste est encore solide. Pourtant, le 23 juin, à la demande de Jacques Chirac, qui fait tout pour éviter que la maison de la rue de Lille ne se fissure en deux blocs opposés, les parlementaires RPR réunis en congrès à Versailles s'abstiennent sur le projet de révision

---

<sup>14</sup> Philippe Séguin, *op. cit.*, 2003, p. 381.

<sup>15</sup> Charles Pasqua avait ainsi affirmé : « Il reste que la ratification des accords de Maastricht est souhaitable pour une seule raison – celle-là suffisante à mes yeux – je ne vois pas la France donner aux autres pays européens le sentiment qu'elle veut interrompre le processus de l'union de l'Europe. Ce fait aurait des conséquences que nous ne pouvons mesurer dans un continent où les forces centrifuges ont tendance à l'emporter » (d'après *JORF*, Sénat, compte-rendu de la séance du 2 juin 1992, p. 1430).

<sup>16</sup> Cf. Jacques Chirac, *Mémoires*, t. 1, *Chaque pas doit être un but*, Paris, Nil éditions, 2009, p. 396-398 et Charles Pasqua, *Mémoires*, t. 2, *Un magnifique désastre 1988-1995*, Paris, Seuil, 2008, p. 134-147.

<sup>17</sup> Eric Branca et Arnaud Folch, *op. cit.*, p. 349.

<sup>18</sup> *JORF*, procès-verbal de la 3<sup>ème</sup> séance du 12 mai 1992, p. 1154-1156. La révision de la constitution est adoptée par 398 voix contre 77 à l'Assemblée nationale.

constitutionnelle <sup>19</sup>. Peut-on dresser un profil type des députés RPR qui soutiennent la démarche de Philippe Séguin ?

En fait, les 58 députés RPR qui ont soutenu l'exception d'irrecevabilité le 5 mai forment un ensemble assez hétérogène, qu'il s'agisse de la génération à laquelle ils appartiennent, comme de leur date d'entrée à l'Assemblée nationale. Le débat entre partisans et adversaires de Maastricht ne peut donc pas être interprété comme un conflit générationnel entre Anciens et Modernes. C'est bien la conception que se font les intéressés de la souveraineté nationale qui compte pour la grande majorité d'entre eux, par-delà les enjeux d'un positionnement face à François Mitterrand. On y trouve aussi bien des députés RPR récemment élus (1986 ou 1988) que des parlementaires plus aguerris, qui ont accédé au Palais-Bourbon au temps de la République gaullienne ou pompidolienne. Le premier sous-ensemble est composé d'hommes aux sensibilités aussi différentes que Patrick Balkany (1988), Franck Borotra (1986), Nicole Catala (1988), Bernard et Jean-Louis Debré (1986), François Fillon (1981), Jean-François Mancel (1978) et Jean-Louis Masson <sup>20</sup> (1978). Le second groupe rassemble des députés comme René Couveinhes, Claude Dhinnin, Edouard Frédéric-Dupont, Robert Galley, Georges Gorse, Olivier Guichard, Gabriel Kaspereit, Claude Labbé, Jacques Limouzy, Claude-Gérard Marcus, Pierre Mazeaud, Roland Nungesser et Robert-André Vivien.

En fait, c'est à partir de la fin juin que le tandem Séguin-Pasqua organise son camp, avec en ligne de mire le référendum prévu pour le 20 septembre 1992. Afin de structurer leur démarche et de canaliser une dynamique qui leur est favorable, ils créent un « Rassemblement pour le non au référendum » (RPNR) le 8 juillet, dont le lancement est facilité par l'existence de l'association « Demain la France » de l'ancien ministre de l'Intérieur. Le « Rassemblement pour le non » se fait rapidement connaître sur les murs de France par une campagne d'affiches et d'autocollants, dont le slogan est inspiré de Paul Eluard : « Liberté, je chéris ton NON ». En parallèle, un manifeste est publié avec pour titre : « Non à Maastricht, une chance pour la France, un espoir pour l'Europe » <sup>21</sup>. Charles Pasqua précise que « Ce non n'est pas un non à l'Europe, mais un non à une Europe divisée ». Ce manifeste propose 7 axes pour un nouveau traité : « La création d'une monnaie commune ; l'élaboration d'un système de sécurité collective ; le soutien au développement des pays de l'Est en vue de leur association à

---

<sup>19</sup> Au final, le projet de révision constitutionnelle est adopté par 592 voix contre 73. Seuls 4 RPR votent la révision (Michel Barnier, Pierre de Bénouville, Jacques Chaban-Delmas, Patrick Devedjian) et 2 votent contre (Henri de Gastines, Pierre Mauger).

<sup>20</sup> Polytechnicien, Jean-Louis Masson s'est fait connaître en 1978 lorsqu'il a battu en Moselle, lors des élections législatives, Alice Saunier-Seïté, alors ministre des Universités.

<sup>21</sup> *Le Monde*, 10 juillet 1992.

l'espace économique européen ; la création d'une haute autorité de l'environnement ; le rétablissement de la règle de l'unanimité au sein de la CEE et de l'autorité des Parlements nationaux ; l'établissement de la liste précise des compétences de la Commission de Bruxelles pour stopper toute dérive vers la bureaucratie »<sup>22</sup>.

Par ailleurs, d'autres gaullistes se mobilisent pour le « non », comme par exemple l'association « Carrefour du gaullisme », créée en 1979 et présidée par l'ancien député et maire de Nogent-sur-Marne Roland Nungesser. Celui-ci parvient à rassembler trois anciens Premiers ministres, en l'occurrence Michel Debré, Maurice Couve de Murville et Pierre Messmer, ainsi que des personnalités comme Maurice Schumann, Bernard Tricot et Philippe de Gaulle<sup>23</sup>. Dans sa *Lettre* mensuelle<sup>24</sup> qu'il adresse à ses compagnons et à la presse en juillet 1992, Michel Debré affirme ainsi : « Aux accords de Maastricht, Laval aurait dit oui, de Gaulle aurait dit non »<sup>25</sup>. Par ailleurs, Pierre Lefranc qui préside l'Association pour la fidélité à la mémoire du général de Gaulle prend position pour le « non » dans un article intitulé « Une tromperie » et publié dans *Le Monde*. Il invite les gaullistes à se mobiliser contre un traité qui marque selon lui l'« acte de naissance d'une Europe fédérale et supranationale »<sup>26</sup> et les appelle à ne pas se laisser « égarer par de mauvais prêcheurs parfois peinturlurés de croix de Lorraine »<sup>27</sup>. De même, Michel Cazenave, ancien président de l'UJP, le mouvement cadet du gaullisme, appelle à voter « non »<sup>28</sup>. A l'inverse, Jacques Chaban-Delmas, lance un « Appel du monde combattant »<sup>29</sup> en faveur du oui qui regroupe d'anciens résistants et déportés contre « la folie ultranationaliste »<sup>30</sup>, dont Irène de Lipkowski, Pierre de Bénouville, Jean Mattéoli, Pierre Sudreau et Simone Veil. Comme nous pouvons le voir, les adversaires du traité jettent toutes leurs forces dans la bataille, ce que confirment leurs publications, discours et meetings.

## II) Les ressorts du discours souverainiste dans la famille gaulliste

---

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Le Monde*, 30 juillet 1992.

<sup>24</sup> La *Lettre* de Michel Debré est publiée de 1977 à 1992.

<sup>25</sup> Michel Debré, *Mémoires*, t. 5, *Combattre toujours 1969-1993*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 221.

<sup>26</sup> *Le Monde*, 17 septembre 1992.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Le Monde*, 14 août 1992. En revanche, Robert Grossmann, président-fondateur de l'UJP en 1965 et secrétaire national du RPR publie une tribune intitulée : « Pour un oui raisonné et sans complexes » (*Le Monde*, 22 août 1992).

<sup>29</sup> *Le Monde*, 10 septembre 1992.

<sup>30</sup> *Ibid.*

Tout d'abord, il convient de souligner que la campagne référendaire donne lieu à la publication d'un certain nombre d'ouvrages, dont les auteurs sont bien souvent les figures de proue de l'un des deux camps<sup>31</sup>. A titre d'exemple, dans le camp du « non » gaulliste, outre les ouvrages précédemment cités, Marie-France Garaud publie *Maastricht, pourquoi non*<sup>32</sup> et Charles Pasqua, *Que demande le peuple...*<sup>33</sup>.

En dehors de ces ouvrages, les « nonistes » de la famille gaulliste distillent leurs arguments par plusieurs canaux : des interviews ou tribunes dans la presse nationale, des émissions télévisées et bien sûr des meetings. Sur ce point, le député-maire d'Epinal ne ménage pas sa peine pour convaincre ses concitoyens. Ses déplacements balayent l'ensemble du territoire métropolitain. Il participe à 42 rassemblements, dont le point culminant est celui du 12 septembre au Zénith de Paris, en compagnie de Charles Pasqua et Philippe de Villiers<sup>34</sup>, devant 6000 sympathisants. Le succès de ces meetings, notamment en province, est bien réel et témoigne de la passion pour cette campagne. Ainsi, à Grenoble, le 14 septembre, 2000 compagnons viennent écouter le tandem Séguin-Pasqua, alors qu'Alain Carignon, pourtant député-maire de la ville, mais partisan du « non », n'a rassemblé trois jours plus tôt que 300 personnes dans la même salle<sup>35</sup>.

Quels que soient les canaux utilisés pour convaincre leurs électeurs, les arguments avancés par ceux qui combattent le traité peuvent être regroupés autour de 4 axes :

1) Une critique contre l'Union économique et monétaire (UEM). Marie-France Garaud annonce que « l'UEM correspondra au royaume du mark »<sup>36</sup> et que le traité oblige les Etats à remettre « quasi totalement leur pouvoir monétaire – et de ce fait, largement budgétaire et économique – à une nouvelle institution [la BCE] »<sup>37</sup>. Quant à Philippe Séguin, il dénonce la nocivité de la politique du franc fort qu'il considère comme une « inutile et vaine chape de plomb imposée à l'économie française »<sup>38</sup>. Selon lui, la monnaie unique « doit être le reflet d'une économie forte et pas seulement une belle vitrine, alors qu'il n'y a rien en magasin »<sup>39</sup>.

---

<sup>31</sup> A ce titre, signalons le plaidoyer très bien argumenté en faveur du « oui » de Jean-Louis Bourlanges, *Le diable est-il européen ?*, Paris, Stock, 1992.

<sup>32</sup> Editions Plon, 1992.

<sup>33</sup> Editions Albin Michel, 1992.

<sup>34</sup> Le 18 mai 1992, Philippe de Villiers fonde « Combat pour les valeurs » qui devient le Mouvement pour la France (MPF) en 1994. Dans le contexte de la campagne référendaire, il publie *Notre Europe sans Maastricht*, Paris, Albin Michel, 1992, dans lequel il écrit que le traité de Maastricht serait une Europe « du gouvernement des sages, du gouvernement des juges et du gouvernement des gouverneurs des banques centrales ».

<sup>35</sup> *Le Monde*, 16 septembre 1992.

<sup>36</sup> Marie-France Garaud et Philippe Séguin (dir.), *De l'Europe en général et de la France en particulier*, Paris, Le Pré aux Clercs, 1992, p. 17.

<sup>37</sup> Marie-France Garaud et Philippe Séguin (dir.), *op. cit.*, p. 200.

<sup>38</sup> Propos tenus lors du meeting de Versailles le 17 septembre et rapportés dans *Le Monde*, 19 septembre 1992.

<sup>39</sup> *Ibid.*

2) Le second axe est une franche opposition à l'inspiration même du traité, que résume bien cette phrase de Philippe Séguin prononcée dans son discours du 5 mai 1992 : « La logique de l'engrenage, économique et politique, mis au point à Maastricht est celle d'un fédéralisme au rabais, fondamentalement antidémocratique, faussement libéral, résolument technocratique »<sup>40</sup>. La question centrale est donc bien celle de la perte de la souveraineté politique du peuple français et de ses représentants au profit d'une technocratie européenne, avec en toile de fond une dérive fédéraliste. Le député des Vosges dénonce la « dérive des institutions européennes »<sup>41</sup> et le pouvoir renforcé des « technocrates qui n'auront de comptes à rendre à personne ». Dans un entretien publié dans *Le Monde*, il fait un parallèle entre Maastricht et l'affaire de la CED<sup>42</sup> : « Comme en 1954, il y a en 1992 une embardée fédérale. L'histoire est là pour démontrer que ce sont les fédéralistes qui, à chaque fois, font peser un risque sur l'Europe, en voulant aller trop loin »<sup>43</sup>. Le député UDF Alain Griotteray<sup>44</sup> qui participe à plusieurs réunions aux côtés du tandem Séguin-Pasqua et qui retrouve là sa famille politique originelle – après l'avoir quittée au début des années soixante dans le contexte de la défense de l'Algérie française – ajoute dans ses *Mémoires* : « Depuis le général de Gaulle, l'Europe était devenue une incantation dans les discours et une pratique technocratique dans la réalité »<sup>45</sup>.

3) Le troisième axe est étroitement lié au deuxième puisqu'il s'agit du contexte historique dans lequel cette dérive fédéraliste est censée s'inscrire, à savoir les conséquences à court terme de l'éclatement de l'URSS et notamment la situation conflictuelle dans l'ex-Yougoslavie. Alors que les gaullistes favorables au « oui » considèrent que la ratification du traité permettrait à l'Europe de répondre à ce type de conflit, à l'instar des propos tenus par Edouard Balladur<sup>46</sup>, Philippe Séguin défend la position contraire et rétorque : « Ceux qui pensent que l'Europe de Maastricht permettrait d'intervenir dans l'ex-Yougoslavie commettent un contresens de politique étrangère, car on prête à l'Europe communautaire une ambition qu'elle ne peut pas assumer et que la majorité de ses membres ne veulent pas

---

<sup>40</sup> Philippe Séguin, *Discours pour la France*, Paris, Grasset, 1992, p. 17.

<sup>41</sup> Propos tenus lors du meeting de Nogent-sur-Marne le 21 juillet et rapportés dans *Le Monde*, 23 juillet 1992.

<sup>42</sup> Cf. Philippe Buton, « La CED, l'Affaire Dreyfus de la Quatrième République ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2004, n°84, p. 43-59.

<sup>43</sup> *Le Monde*, 4 juillet 1992.

<sup>44</sup> Député-maire de Charenton-le-Pont, Alain Griotteray avait commencé sa carrière politique dans les rangs du RPF en 1947, avant de quitter le mouvement gaulliste en 1960 par hostilité à la politique algérienne du général de Gaulle. Il avait ensuite rejoint les Républicains indépendants, puis l'UDF de Valéry Giscard d'Estaing.

<sup>45</sup> Alain Griotteray, *Mémoires*, éd. du Rocher, 2004, p. 298.

<sup>46</sup> Voir Edouard Balladur, « Les dangers du non », *Le Monde*, 21 août 1992.

assumer »<sup>47</sup>. Il considère que les nations sont consubstantielles à la construction européenne et qu'il faut donc s'orienter vers une confédération des nations – une thématique chère aux gaullistes – plutôt que de remettre en cause leur attribut essentiel, à savoir la souveraineté nationale. Là encore, Philippe Séguin présente le traité comme une construction qui ne serait pas dans le « sens de l'histoire » : « Convenons plutôt qu'il y a quelque ironie à proposer à nos vieilles nations le fédéralisme comme idéal, au moment même où toutes les fédérations de nationalités sont en train de déboucher sur l'échec »<sup>48</sup>. Enfin, dans un style plus ironique, mais non moins empreint de références historiques, Yves Guéna n'hésite pas à affirmer devant des militants RPR du Gers – au cours d'une réunion publique – « Maastricht est cousu de ce maléfique fil noir de la supranationalité. [...] Maastricht, c'est là qu'ils ont tué votre d'Artagnan<sup>49</sup> ! »<sup>50</sup>.

4) Le dernier axe est plus politique, puisqu'en refusant le traité, certains gaullistes entendent également exprimer leur rejet de François Mitterrand. Toutefois, il convient de souligner que cet argument n'est pas central dans la campagne. D'une part, les intéressés n'ont pas voulu l'utiliser, afin de ne pas être accusés par leurs adversaires d'instrumentaliser le référendum à des fins politiciennes. D'autre part, cette thématique arrive tardivement, après une longue période consacrée à l'explication du texte, et notamment après le débat télévisé Séguin-Mitterrand qui a lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne le 3 septembre. En effet, c'est surtout après cette émission, qui est ressentie par un grand nombre de compagnons comme une contre-performance de Philippe Séguin, que l'argument du vote « non » pour sanctionner le chef de l'Etat est avancé. Beaucoup reprochent au député des Vosges son style trop déférent et son manque de combativité face au chef de l'Etat<sup>51</sup>. Robert-André Vivien, vieux grognard du gaullisme, résuma le duel par cette formule choc : « C'était Ramsès II sans bandelettes contre Astérix sans potion magique »<sup>52</sup>. De ce fait, le rendez-vous manqué de la Sorbonne a pour ainsi dire précipité l'escalade vers un « antimitterrandisme » qui ne s'était guère, jusque-là, invité dans la campagne gaulliste. Marie-France Garaud déclare : « Le président de la République, l'illusionniste, [...] a décrit l'Europe dont il a rêvé comme en d'autres temps il a rêvé du socialisme »<sup>53</sup>. Quant à Charles Pasqua, il fait un parallèle avec la

---

<sup>47</sup> Propos tenus lors du meeting de Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire) le 20 août et rapportés dans *Le Monde*, 22 août 1992.

<sup>48</sup> Philippe Séguin, *Discours pour la France*, Paris, Grasset, 1992, p. 34.

<sup>49</sup> Le siège de Maastricht (juin 1673) fut l'un des principaux épisodes du plan d'invasion des Pays-Bas de Louis XIV pendant la guerre de Hollande. Charles de Batz-Castelmore, comte d'Artagnan, y trouva la mort.

<sup>50</sup> Yves Guéna, *Mémoires d'Outre-Gaulle*, Paris, Flammarion, 2010, p. 191-192.

<sup>51</sup> Cf. Philippe Séguin, *op. cit.*, 2003, p. 387-400.

<sup>52</sup> Michèle Cotta, *Cahiers secrets de la V<sup>e</sup> République*, t. 3, 1986-1997, Paris, Fayard, p. 459.

<sup>53</sup> *Le Monde*, 6-7 septembre 1992.

multiplication des affaires politico-financières qui touchent le parti socialiste à cette époque et affirme au cours d'un meeting : « Maastricht, c'est la dernière fausse facture de François Mitterrand »<sup>54</sup>. En outre, au cours du meeting du zénith (12 septembre 1992), les jeunes de l'UNI lancent des slogans comme « Mitterrand, fous le camp ! »<sup>55</sup>, qui font écho à leur campagne d'affichage « Maastricht Mitterrand Non », mais cela ne va guère plus loin.

Tout compte fait, les principaux chefs de file du « non » gaulliste ont du lutter pour ne pas être qualifiés d'« anti-européens ». Leur rejet du fédéralisme et l'importance qu'ils attachent à la nation<sup>56</sup> fit dire à Philippe Séguin : « Qui veut se démarquer du culte fédéral est aussitôt tenu par les faiseurs d'opinion au mieux pour un contempteur de la modernité, un nostalgique ou un primaire, au pis pour un nationaliste forcené, tout prêt à renvoyer l'Europe aux vieux démons qui ont si souvent fait son malheur »<sup>57</sup>. De même, il combat l'idée souvent répandue pendant la campagne que Maastricht serait un gage de paix pour le continent européen et qui *a contrario* verrait les partisans du « non » comme « des fauteurs de guerre »<sup>58</sup>.

### III) Les rets d'un traité : recompositions et réminiscences post-maastrichtiennes

Les conséquences du « moment Maastricht » au sein de la famille gaulliste doivent être analysées à la fois sur le temps court et sur un temps plus long. Il y a bien eu à l'occasion de cette campagne une montée de sève souverainiste dont il convient de mesurer l'impact et la portée au sein du RPR. Pour ce qui est de l'impact, force est de constater que le couple Séguin-Pasqua a entraîné derrière lui près des 3/4 des militants du parti, 65 députés (sur 126) et 57 sénateurs<sup>59</sup> (sur 90), ce qui peut être considéré comme un beau succès. De plus, lorsqu'il avait annoncé qu'il voterait « oui » au référendum – au cours d'une réunion des cadres de son mouvement (4 juillet) – Jacques Chirac s'était fait huer par l'assistance<sup>60</sup>, événement assez rare au sein du RPR pour être signalé. Ainsi, depuis son échec à l'élection présidentielle de 1988, le maire de Paris semble en porte-à-faux vis-à-vis d'un certain nombre

---

<sup>54</sup> Propos tenus lors du meeting de Grenoble le 14 septembre et rapportés dans *Le Monde*, 16 septembre 1992.

<sup>55</sup> *Le Monde*, 15 septembre 1992.

<sup>56</sup> Cf. Jérôme Pozzi, « Patrie et Nation au miroir de la famille gaulliste : du général de Gaulle à Jacques Chirac (années 1960 et 1970) », *Annales de l'Est*, n°1, 2010, p. 73-86.

<sup>57</sup> Philippe Séguin, *Discours pour la France*, Paris, Grasset, 1992, p. 16.

<sup>58</sup> Entretien de Philippe Séguin dans *Le Monde*, 4 juillet 1992.

<sup>59</sup> La liste des parlementaires qui s'engagent en faveur du oui ou du non est publiée dans *Le Monde*, 16 et 17 septembre 1992.

<sup>60</sup> Cf. Franz-Olivier Giesbert, *La tragédie du président. Scènes de la vie politique 1986-2006*, Paris, Flammarion, 2006, p. 65.

de cadres et de parlementaires de son parti. Pourtant, Charles Pasqua et Philippe Séguin ne tirent pas profit dans l'immédiat de leur combat. Le premier est battu par René Monory à la présidence du Sénat (2 octobre 1992)<sup>61</sup>. Le second est rapidement corseté par la direction du RPR dans le cadre de la préparation des législatives de mars 1993, même s'il bénéficie à présent d'une réelle notoriété acquise auprès des militants grâce à son engagement dans la bataille référendaire<sup>62</sup>. A la demande de Jacques Chirac et d'Alain Juppé, secrétaire général du mouvement, les deux chefs de file du « non » rejoignent le « comité de pilotage » du RPR, instance qui a pour objectif de mettre à jour le programme du parti dans la perspective de l'alternance de 1995<sup>63</sup>.

Depuis les Assises du parti gaulliste au Bourget (11 février 1990) où la motion présentée par Charles Pasqua et Philippe Séguin<sup>64</sup> avait été rejetée par les congressistes, Jacques Chirac a tendance à se méfier de son ancien ministre de l'Intérieur, alors que celui-ci l'avait pourtant bien épaulé pour lancer le RPR en décembre 1976<sup>65</sup>. Il accentue le verrouillage de la rue de Lille, avec l'aide d'Alain Juppé, ce qui fait dire à Charles Pasqua dans ses *Mémoires* que « L'appareil du RPR fonctionne désormais comme celui du parti communiste nord-coréen, le leadership éclairé de Kim Il Sung en moins »<sup>66</sup>. Pourtant, le tandem maintient la pression sur la direction du parti en présentant le 28 octobre un rapport sur la « priorité sociale », au nom de l'association *Demain la France*, dont ils sont les cofondateurs et qui apparaît comme un contre-programme, vis-à-vis de celui du RPR. Ils critiquent la politique du « franc fort » défendue par les dirigeants de leur parti et proposent entre autres une réévaluation du mark par rapport au franc<sup>67</sup>. Les deux auteurs expliquent dans leur avant-propos qu'ils souhaitent « renouer avec l'ambition gaulliste et retrouver ainsi

---

<sup>61</sup> A l'issue du premier tour, Charles Pasqua obtint 102 voix contre 125 à René Monory (UDF). Il retira logiquement sa candidature et R. Monory succéda ainsi à Alain Poher au « plateau ». Il battit le candidat du groupe socialiste Claude Estier. Rappelons que R. Monory avait été désigné candidat de l'UDF à la primaire de la droite sénatoriale par 66 voix contre 60 à Pierre-Christian Taittinger.

<sup>62</sup> Cf. Philippe Séguin, *op. cit.*, 2003, p. 407.

<sup>63</sup> *Le Monde*, 15 octobre 1992.

<sup>64</sup> Trois grandes tendances se dégagent au RPR avant les Assises du Bourget. La motion Chirac-Juppé prône le maintien d'une forte alliance avec l'UDF, impliquant une plateforme commune et un contre-gouvernement pour coordonner la riposte au pouvoir en place. La tendance Pasqua-Séguin met l'accent sur le renforcement de l'originalité du RPR, appelé à devenir un grand parti à vocation majoritaire et opposé à l'union des états-majors. Cette motion propose de désigner, par le biais de primaires, un candidat commun à l'élection présidentielle. La troisième motion est portée par Michel Noir et Alain Carignon. Elle se prononce pour la fusion rapide de l'UDF et du RPR en un seul parti. Face à l'offensive du tandem Pasqua-Séguin, M. Noir et A. Carignon soutiennent la motion présentée par le secrétaire général A. Juppé qui est adoptée par les 2/3 des militants.

<sup>65</sup> Voir Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux (1958-1976)*, Rennes, PUR, 2011.

<sup>66</sup> Charles Pasqua, *Mémoires*, *op. cit.*, t. 2, p. 148.

<sup>67</sup> *Le Monde*, 30 octobre 1992.

l'audace réformatrice »<sup>68</sup>. De même, ils publient dans *Le Monde* un texte commun intitulé « Gouverner, pour quoi faire ? », dans lequel ils affirment : « C'est d'un nouveau projet social que la France a besoin. [...] On ne bâtit pas la compétitivité et la prospérité sur le dos des salariés et sur l'exclusion des plus vulnérables. On ne bâtit pas la prospérité tout en sacrifiant aux grands équilibres comptables. [...] Pour notre économie, la priorité c'est de recoudre le tissu social et le tissu national »<sup>69</sup>.

Néanmoins, l'imminence des législatives ne leur permet pas de jouer le rôle d'aiguillon de la majorité qu'ils appelaient de leur vœux. Lors des Assises du RPR (7 mars 1993) qui ont lieu deux semaines avant le 1<sup>er</sup> tour, seuls quatre orateurs doivent prendre la parole devant les militants<sup>70</sup>. Afin de masquer les divergences internes, Philippe Séguin n'est pas prévu au programme. Quant à Charles Pasqua qui, en tant que président du groupe parlementaire RPR du Sénat, doit prononcer un discours, il se borne à appeler au rassemblement pour battre les socialistes. La victoire de la droite aux élections législatives et la nomination d'Edouard Balladur à Matignon<sup>71</sup> mettent donc en sourdine les aspirations souverainistes des deux chefs de file, puisque l'un règne à présent sur la place Beauvau<sup>72</sup>, avec le titre de ministre d'Etat, pendant que le député des Vosges préside l'Assemblée nationale<sup>73</sup>. D'ailleurs, l'accession de Philippe Séguin au « perchoir » témoigne de la volonté d'équilibre, à l'intérieur de la famille gaulliste, entre « anti » et « pro » Maastricht, puisque la présidence du groupe RPR échoit à Bernard Pons<sup>74</sup>, un partisan – certes timide mais partisan tout de même – du traité. En amont, Jacques Chirac avait pris soin de convoquer Bernard Pons et Philippe Séguin dans son bureau de l'Hôtel de Ville de Paris pour répartir les rôles<sup>75</sup>. Au plus fidèle des deux revient la présidence du groupe parlementaire, afin de resserrer les rangs d'un groupe pléthorique<sup>76</sup> et de préparer l'élection présidentielle de 1995. Au plus imprévisible, l'Hôtel de Lassay, ce qui permet en quelque sorte de le neutraliser d'une façon

---

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Le Monde*, 29 octobre 1992.

<sup>70</sup> A savoir Jacques Chirac, Alain Juppé, Bernard Pons et Charles Pasqua.

<sup>71</sup> Voir Edouard Balladur, *Conversations avec François Mitterrand*, Paris, Hachette, 2010.

<sup>72</sup> Charles Pasqua aurait semble-t-il préféré hériter du ministère de la Défense, mais ce portefeuille fut confié à François Léotard.

<sup>73</sup> Au sein du groupe parlementaire RPR de l'Assemblée nationale, on assista à une bataille entre Philippe Séguin et Pierre Mazeaud pour la désignation du candidat au perchoir. Ph. Séguin fut choisi par 185 voix contre 49 à P. Mazeaud. Ph. Séguin fut ensuite désigné candidat de la majorité contre Dominique Baudis, puis élu par 389 voix sur 479 suffrages exprimés.

<sup>74</sup> Au Sénat, c'est Josselin de Rohan qui succède à Charles Pasqua à la présidence du groupe RPR.

<sup>75</sup> Philippe Séguin, *op. cit.*, 2003, p. 408-409.

<sup>76</sup> Aux élections législatives de 1993, la droite obtint 472 sièges sur 577, dont 257 pour le RPR et 215 pour l'UDF.

très républicaine<sup>77</sup>. En d'autres termes, les législatives de 1993 semblent tourner la page du moment Maastricht au nom du rassemblement de la droite. De même, la composition du gouvernement Balladur est ressentie comme un camouflet pour les opposants au traité, puisqu'ils ne sont que deux à y représenter cette sensibilité, en l'occurrence Charles Pasqua et François Fillon<sup>78</sup>.

Dans une perspective plus longue, force est de constater que les répliques du séisme maastrichtien se firent sentir au sein de la famille gaulliste au-delà des législatives de 1993. Lors des élections européennes de 1994, de nombreux compagnons préférèrent porter leurs suffrages sur la liste « L'autre Europe » conduite par Philippe de Villiers plutôt que sur la liste UDF-RPR de Dominique Baudis<sup>79</sup>. De même en 1999, la liste du tandem Pasqua/Villiers intitulée « Rassemblement pour la France et l'indépendance de l'Europe » (RPFIE) arrive devant celle du RPR et de Démocratie libérale (RPR-DL) conduite par Nicolas Sarkozy et Alain Madelin, mais aussi devant celle de l'UDF que mène François Bayrou<sup>80</sup>. Parmi les treize élus de la liste Pasqua/Villiers, on retrouve quelques souverainistes patentés comme Marie-France Garaud et Paul-Marie Coûteaux<sup>81</sup>. Toutefois, ce score flatteur de la liste RPFIE doit être replacé dans le contexte, à savoir la ratification du traité d'Amsterdam<sup>82</sup> par le Parlement<sup>83</sup> quelques mois plus tôt (18 janvier 1999), même si 43 parlementaires RPR sur 237 avaient voté contre celle-ci. Les élections européennes de 1999 servent donc de palliatif aux gaullistes, dans la mesure où Jacques Chirac a pris soin d'éviter de choisir la voie référendaire, afin de ne pas retomber dans les divisions de 1992.

---

<sup>77</sup> Charles Pasqua, *Mémoires*, *op. cit.*, t. 2, p. 166.

<sup>78</sup> *Op. cit.*, t. 2, p. 162.

<sup>79</sup> La liste de Dominique Baudis obtient 25,58 % des suffrages exprimés contre 12,34 % à celle de Philippe de Villiers.

<sup>80</sup> Ces trois listes obtiennent respectivement 13,05 %, 12,82 % et 9,28 % des suffrages exprimés.

<sup>81</sup> En 2011, Paul-Marie Coûteaux a créé son propre parti, le SIEL (Souveraineté, indépendance et libertés). Il a annoncé sa candidature aux élections législatives de juin 2012 dans la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Haute-Marne (Saint-Dizier), celle de Colombey-les-Deux-Eglises.

<sup>82</sup> Signé le 2 octobre 1997, l'objectif du traité d'Amsterdam est de créer un « espace de liberté, de sécurité et de justice ». Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1999. Négocié de février 1996 à mai 1997 par le gouvernement d'Alain Juppé, le traité est signé et ratifié par le gouvernement de Lionel Jospin. Au Parlement, les opposants au traité se retrouvent autour des mêmes critiques : déficit démocratique de la construction européenne ; absence de réforme des institutions communautaires ; domination du marché dans la construction européenne.

<sup>83</sup> Le 18 janvier 1999, le Parlement, réuni en Congrès ratifie le traité d'Amsterdam. 759 parlementaires se prononcent pour la ratification et 111 contre dont 20 députés RPR sur 138 (Gautier Audinot, Jacques Baumel, Michel Bouvard, Nicole Catala, Xavier Deniau, Nicolas Dupont-Aignan, Jean-Michel Ferrand, Robert Galley, Jean de Gaulle, François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Gérard Hamel, Jacques Limouzy, Lionnel Luca, Thierry Mariani, Franck Marlin, Jean Marsaudon, Jacques Myard, Michel Terrot, Jean Valleix) et 23 sénateurs RPR sur 99 (Michel Caldaguès, Charles Ceccaldi-Raynaud, Charles de Cuttoli, Désiré Debavelaere, Jacques-Richard Delong, Michel Doublet, Xavier Dugoin, Bernard Fournier, Philippe de Gaulle, François Gerbaud, Adrien Gouteyron, Emmanuel Hamel, Roger Husson, Christian de La Malène, Edmond Lauret, Paul Masson, Paul d'Ornano, Charles Pasqua, Jacques Peyrat, Alain Peyrefitte, Jean-Jacques Robert, Jean-Pierre Schosteck, Alain Vasselle) se prononcent contre la ratification.

Si le traité d'Amsterdam n'a pas mobilisé l'opinion publique comme le fit celui de Maastricht, ce qui peut s'expliquer en grande partie par le choix de la ratification parlementaire, ses conséquences ne sont pas négligeables d'un point de vue partidair, puisqu'elles provoquent une scission au sein du RPR, avec la constitution du Rassemblement pour la France (RPF) du gaulliste Charles Pasqua et de l'ex-UDF Philippe de Villiers (20-21 novembre 1999). L'élection présidentielle de 2002 marque une inflexion des prises de position du courant souverainiste au sein de la famille gaulliste. Quelques anciens compagnons du général de Gaulle font entendre leur voix en dehors du RPR et se mobilisent en faveur de Jean-Pierre Chevènement, à l'instar de Jean Charbonnel et de son mouvement ARGOS<sup>84</sup> (Action pour le Renouveau du Gaullisme et de ses Objectifs Sociaux), avec entre autres Pierre Lefranc, Hubert Germain, Jacques Trorial et Yves Lancien<sup>85</sup>. Ils signent un texte commun en février 2002 au nom d'une même conception du gaullisme et de façon plus pragmatique d'un certain anti-chiracisme. Tout compte fait, on retrouve beaucoup d'entre eux parmi les signataires de l'« Appel des gaullistes de conviction à voter non »<sup>86</sup> au référendum sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe le 29 mai 2005. Ils dénoncent le caractère fédéral du traité qui priverait selon eux la France de sa réelle autonomie de décision<sup>87</sup>. Si Jacques Chirac et la majorité de l'UMP s'engage pour la ratification, les gaullistes se divisent entre un comité gaulliste pour le « oui » animé par le député Patrick Ollier et cet appel des gaullistes de conviction pour le non, où l'on remarque la présence de Pierre Messmer, Nicolas Dupont-Aignan, Pierre Bas, Jean Foyer, Guy Sabatier, Jean Charbonnel... Tout compte fait, le référendum de 2005 peut être considéré comme le dernier soubresaut des souverainistes gaullistes pour agir au sein ou en marge de leur famille politique sur la direction à donner à la construction européenne. La victoire du « non » le 29 mai 2005 fut pour eux la revanche sur le « oui » du 20 septembre 1992, même si les itinéraires des gaullistes ne sont pas linéaires entre ces deux bornes-témoins. A titre d'exemple, François Fillon se prononça contre Maastricht et pour la constitution européenne, alors que Jean Charbonnel prit le chemin inverse.

---

<sup>84</sup> Cf. *La Lettre d'ARGOS, Action pour le Renouveau du Gaullisme*, n°21, mars-avril 2002.

<sup>85</sup> Cf. Jean Charbonnel, *Pour l'honneur du gaullisme. Contre-enquête sur un héritage*, Paris, Riveneuve éditions, 2011, p. 233-234.

<sup>86</sup> *Le Monde*, 5 mai 2005.

<sup>87</sup> Cf. *La Lettre d'ARGOS, Action pour le Renouveau du Gaullisme*, n°37, avril 2005.

En conclusion, il convient de nuancer le lien entre gaullisme et souverainisme. Si le souverainisme peut être considéré comme un des marqueurs identitaires du gaullisme, celui-ci ne peut être réduit au souverainisme ou même se confondre avec lui. D'ailleurs, le terme de « souverainisme » est peu utilisé par les gaullistes qui le trouvent trop réducteur. Les opposants au traité de Maastricht ne se sont jamais présentés comme anti-européens, mais bien comme des partisans d'une autre Europe. Ils préfèrent donc utiliser des circonlocutions diverses, comme « partisans de l'Europe des nations » ou « défenseurs de l'indépendance nationale », plutôt que « souverainisme » qui leur paraît être une notion trop défensive, voire passéiste. Derrière ces différentes expressions se cachent toujours le rejet de toute dérive fédérale de la construction européenne ; souvent la volonté d'être fidèle à l'héritage gaullien et parfois une tonalité anti-européenne, voire anti-germanique, à l'instar de Marie-France Garaud qui insistait dans un ouvrage publié en 2010 sur le grand avantage qu'avait retiré l'Allemagne de la construction européenne surtout après Maastricht, celui-ci provoquant un réel déséquilibre au sein du couple franco-allemand, couple dont elle conteste par ailleurs l'existence <sup>88</sup>. En outre, le combat contre Maastricht a été, à bien des égards, un point de cristallisation dans l'histoire des droites parlementaires. Dans son discours du meeting du Zénith de Paris (12 septembre 1992), Charles Pasqua avait comparé le succès des rassemblements des partisans du « non » aux manifestations destinées à sauver l'« école libre » en 1984 <sup>89</sup>, ce qui n'est pas sans fondement. Enfin, l'interprétation du positionnement personnel de Jacques Chirac en faveur de Maastricht est encore sujette à interprétations. Edouard Balladur y vit *a posteriori* une « preuve de courage » <sup>90</sup>, alors que Charles Pasqua souligna son « manque de convictions, [la] médiocrité de la manœuvre, [et l'] absence de sens politique » <sup>91</sup>. Le choix du maire de Paris n'avait-il pas été avant tout guidé par l'ambition d'accéder à l'Élysée et par le fait qu'apparaître comme un anti-européen aurait terni son image de présidentiable ? Quoi qu'il en soit, les enjeux européens sont bien souvent instrumentalisés à des fins de politique intérieure.

---

<sup>88</sup> Cf. Marie-France Garaud, *Impostures politiques*, Paris, Plon, 2010, p. 47-66.

<sup>89</sup> *Le Monde*, 15 septembre 1992.

<sup>90</sup> Edouard Balladur, *op. cit.*, p. 30.

<sup>91</sup> Charles Pasqua, *Mémoires*, *op. cit.*, t. 2, p. 140.